

USAGES MULTIPLES DU CAS INSTRUMENTAL EN UKRAINIEN*

Rostyslav Bilous
Université de Toronto

1. Introduction

Dans Bilous (2009b), nous avons rendu compte d'une façon uniforme de la structure SDét en ukrainien et en français dans la position d'objet direct (OD). Nous avons démontré le rapport entre l'ACC et les cas non-accusatifs d'un côté, et la structure SDét de l'autre, ainsi que le rôle des deux types de cas dans la réalisation de différents traits sémantiques. En hypothétisant l'existence d'un Dét Universel (manifeste ou vide) lié aux noms post-verbaux, nous avons soutenu l'existence en ukrainien d'un article défini sous forme de la désinence accusative, qui a au moins deux fonctions, y compris la réalisation du trait [+DÉF]. Nous avons conclu qu'en ukrainien et en français un article-déterminant est en tête d'un SN et qu'il est le locus de la définitude. Le cas ACC doit être vérifié en dehors du SDét, tant en français qu'en ukrainien. La réalisation de l'individuation dépend principalement de ce cas structurel. Nous avons aussi fait une distinction claire entre les SDét modifiés et les SDét non-modifiés (de l'ukrainien). Dans les SDét modifiés le Dét apparaît dans la structure de surface de façon manifeste, tandis que dans les SDét non-modifiés le Dét est vide. Ce deuxième type de SDét caractérise normalement les OD qui portent un cas autre que l'ACC, soit un cas différentiel ou inhérent lexical. À la différence du cas ACC, les cas inhérents lexicaux ne peuvent pas porter les traits d'individuation. Nous avons donc supposé qu'ils doivent être assignés dans la structure profonde ou même avant l'insertion des items lexicaux dans la syntaxe. Vu que le trait de spécificité provient de différentes sources (il peut être encodé dans l'entrée lexicale d'un mot, ou être fourni par une structure syntaxique, par un contexte pragmatique, ou même par deux composants grammaticaux en même temps (i.e. la pragmatique et la sémantique)), les cas inhérents lexicaux peuvent marquer un nom individué (spécifique) ou incorporé (non-spécifique). Le Dét reste pourtant vide dans les deux instances. Les cas différentiels en question sont le GÉN, l'INSTR et le DAT, qui semblent être des cas inhérents lexicaux centraux. Dans la présente étude nous nous penchons sur l'analyse des usages d'un seul de ces cas – le cas INSTR. Parmi les questions auxquelles il faudra répondre on trouve celles-ci : Comment est-ce que l'assignation du cas INSTR fonctionne dans le cas des verbes transitivisés et transitifs ? Est-ce que le cas est licencié par accord ou bien par le biais de l'insertion de matériel lexical (une préposition) qui licencie le cas du SDét ?

Nous avons identifié (Bilous 2009b) trois types de l'INSTR (à partir de ses usages ou fonctions différents) dans la position d'OD : 1) cas inhérent (après

* Je veux remercier Yves Roberge, Joseph Schallert et Anne-Marie Brousseau de leurs commentaires qui de façon directe et/ou indirecte ont contribué à une meilleure explication de mes idées dans cet article. Merci aussi aux participants de la session d'affiches de leurs questions et/ou commentaires.

les verbes transitifs d'autorité ou de contrôle) ; 2) cas par défaut (après les verbes transitivisés, y compris les verbes qui incorporent leur OD ou bien qui sélectionnent un objet interne « cognate object »), et 3) INSTR de manière (après les verbes transitifs qui ressemblent au comportement des verbes transitivisés). Ces trois instances de l'usage de l'INSTR (avec les autres cas différentiels dans les SDét non-modifiés) font partie du marquage d'objet différentiel (MOD) et représentent une seule façon de l'emploi de l'INSTR – comme un cas syntaxique abstrait (CSA) inhérent.

À part de la nécessité de faire un compte rendu complet de toutes les instances de l'usage de chaque cas différentiel dans la position post-verbale, à notre avis il faudrait aussi résoudre quelques problèmes du type théorique, dont le problème le plus important – c'est la complexité excessive de la composition fonctionnelle des propositions avec un cas non-accusatif dans les modèles formaliser les données empiriques, mais aussi d'en faire un compte rendu maximale simple, uniforme et universel (soit applicable à un nombre de langues, au moins). Les modèles qui proposent les catégories fonctionnelles (CF) SF (« FP ») ou SPred (« PredP »), SAsp, etc. (Bailyn et Rubin, 1991 ; Bailyn 1995, 2002 ; Bowers 1993, 2002 ; Richardson 2007 ; Pereltsvaig 2007 ; Markman 2008 ; entre autres) pour rendre compte de l'INSTR dans les constructions prédictives ou de l'INSTR de prédicat encombrant trop la structure phrasique et rendent compte d'un nombre de données très limité. Il est à reconnaître pourtant qu'on a appris beaucoup à partir de tels modèles. Alors, dans notre version de l'approche minimaliste nous poursuivrons le but d'élaborer un modèle qui soit capable de rendre compte de façon consistante tant des données de l'ukrainien que des données sémantiquement équivalentes du français (un code à morphologie casuelle "appauvrie"). Ce sera un modèle qui mettra en contraste la différence entre les verbes transitifs gouvernant un OD au cas ACC et les verbes transitifs ou transitivisés qui assignent un cas non-accusatif, entre les verbes intransitifs et les verbes gouvernant un OD quelconque. Ainsi, la première partie de cet article sera consacrée à l'élaboration de ce modèle formel, et dans la deuxième partie on s'occupera de la formalisation des données empiriques classées lors de notre investigation approfondie à partir d'un corpus.

2. La question de la structure fonctionnelle

En traitant de la question de la composition fonctionnelle des propositions contenant un verbe qui assigne à son OD un cas non-accusatif il est pertinent à notre avis d'aborder la problématique reliée à deux aspects centraux : la pertinence de la CF SPred et le statut du *v*.

En ukrainien (de même qu'en russe, l'une des langues les plus apparentées) il y a deux types de copules : une copule d'identification (ou, selon certains – celle d'identité [cf. Pereltsvaig 2007 ; entre autres]) suivie d'un nom au NOM et une copule transitivisée (ou, prédictive, selon certains) suivie d'un nom au cas INSTR. La copule des deux types peut être manifeste ou nulle (il y a plus de flexibilité à la différence de la copule russe, mais la copule nulle est moins fréquente, surtout celle assignant l'INSTR) :

- (1) Maksym (je) učytel' / učytelem
 Maksym-NOM est instituteur-NOM/-INSTR
 'Maksym est instituteur.'

Alors, dans cette langue pratiquement n'importe quel verbe peut se transitiviser, y compris les verbes inaccusatifs par excellence (*buty* 'être', *ity* 'aller', etc.), ce qui reflète la règle universelle de l'Exigence de Transitivité proposée par Roberge (2002). Nous sommes d'accord avec Pereltsvaig (2007) que la copule suivie d'un SN (ou selon nous – d'un SDét [cf. Bilous 2009b]) au cas INSTR porte une grille de thêta (« theta-grid »), c'est-à-dire elle détient une structure argumentale à l'instar d'un verbe transitif "normal". Notre recherche sur l'ukrainien, effectuée indépendamment de l'étude de Pereltsvaig (2007) sur le russe, a démontré que l'INSTR est un cas par défaut sélectionné par les verbes non-copulatifs qui se transitivisent (cf. aussi Bilous 2009b). Alors, il y a une certaine similitude dans le comportement de la copule transitivisée et des autres verbes transitivisés ou de ceux qui y ressemblent (cf. aussi Pereltsvaig 2007). Notons en passant qu'en langues romanes il y a une instance où, selon nous, la copule se transitivise aussi. Mais c'est le cas ACC qui joue le rôle d'un cas par défaut, en raison d'un bagage de cas très restreint dans ces langues :

- (2) a. — Êtes-vous prêt ? en français
 — Oui, toujours. Il faut l'être.
- b. — Lei è presto ? en italien
 — Si, sempre. Bisogna esserlo.
- c. — Ella es inteligente. en espagnol
 — Si, cierto, (ella) **lo** es/ debe ser**lo**.

Quant au traitement formel des constructions prédicatives avec l'INSTR sur les noms post-copulatifs, Bailyn (2002) adopte la CF SPr ou SPred (« PrP » ou « PredP ») de Bowers (1993), dans laquelle est instanciée la notion traditionnelle de prédication. Pour ce linguiste, le SN post-copulatif est le complément de la CF SPred. Par contre, Pereltsvaig (2007) assume que seulement les têtes lexicales peuvent assigner ou vérifier les rôles ou cas et que les SN post-copulatifs à l'INSTR sont compléments de la tête lexicale v^0 (qui introduit dans cette vision l'argument externe) représentant un verbe défectif. Selon cette linguiste, le nom OD d'un verbe prédicatif est Complément du v plutôt que Spécifieur, et l'INSTR ne peut pas apparaître comme un cas structurel, c'est-à-dire le cas structurel doit être vérifié par une tête fonctionnelle ou lexicale sur un spécifieur et le cas inhérent est assigné par une tête lexicale sur son complément lors de l'opération d'association (« Merge »). Alors, il y a un accord général entre cette proposition de Pereltsvaig et la proposition de Bilous (2009b), selon laquelle un cas structurel devrait être vérifié par la montée verbale, soit en dehors du SDét, et l'assignation d'un cas inhérent se fait *in situ*, soit à l'intérieur du SDét ou tôt dans la dérivation. Cependant, bien que nous acceptions la critique de Pereltsvaig que la tête fonctionnelle Préd de Bailyn et Rubin (1991) ne peut pas assigner l'INSTR, nous ne partageons pas son rejet de l'importance de la CF STr (proposée par Bowers [2002]), ni sa supposition que

le cas ACC est vérifié par Asp et que l'INSTR peut être assigné au complément de v^0 ou de V^0 . Plus bas nous ferons une distinction claire entre ces deux types de têtes, chacune jouant un rôle distinct. Quant au cas ACC, il ne peut pas être vérifié sous SAsp, puisque tant les verbes perfectifs que les verbes imperfectifs peuvent assigner le cas ACC tant en russe (Harves 2002 ; Markman 2008 ; entre autres) qu'en ukrainien.

Nous ne nous contentons pas avec la stipulation de Pereltsvaig que ce n'est pas la tête fonctionnelle Préd⁰ mais la tête lexicale v^0 qui assigne l'INSTR. Pour nous, il y a une raison beaucoup plus profonde qui a à voir avec la conceptualisation même des notions de transitivité et de prédication, soit avec le statut de la relation transitive et avec la différence entre la notion de transitivité et celle de prédication. Pour expliquer notre vision, nous ferons un lien entre la réalisation syntaxique de transitivité de Bowers (2002) et l'explication de la nature d'une relation transitive de Bilous (2009a).

Selon Bowers (2002), la tête Tr⁰ encode le trait (interprétable) de transitivité. D'après Bilous (2009a), le trait de transitivité (TT) est un trait sémantique qui fait partie d'un mécanisme responsable de l'établissement d'une relation transitive quelconque. L'activation de ce trait sur les verbes intransitifs licencie l'apparition de la projection STr. La CF STr permet la mise en contexte syntaxique de la notion de transitivité sémantique, c'est une instantiation syntaxique du TT [\pm TRANS] activé. Elle est présente dans la structure de toute phrase contenant n'importe quel verbe transitif ou transitivisé. Pour Bilous la transitivité ne représente pas le transfert d'une activité d'un agent A à un patient P (Hopper et Thompson, 1980), puisqu'il y a des instances (dans les constructions avec les verbes impersonnels transitivisés) où la relation de transitivité s'établit, mais le sujet, étant explétif, ne peut pas fonctionner comme le vrai agent. La relation de transitivité est, par conséquent, limitée à celle de V – OD, puisque l'absence d'un agent (légitime) n'implique pas l'impossibilité d'une relation transitive. Selon cette vision, la transitivité doit être définie sémantiquement comme la relation 'Prédicat Verbal (portant le trait TT activé) – Argument Interne (AI)' contrôlée par un agent.

Pour Bowers (1993) la CF SPr(éd) se situe entre Sv et SV. Nous nous débarrassons de la CF SPr(éd) en raison de la différence entre la notion de transitivité (selon notre vision) et celle de prédication. La prédication caractérise et une construction verbale (à l'exception de la copule d'identification) et une construction non-verbale (contenant des éléments à fonction non-valente), tandis que la transitivité – seulement une construction verbale, mais aussi avec une autre limitation : il faut qu'il y ait un OD ou un élément à fonction valente qui y ressemble. On peut dire que la transitivité n'est pas obligatoire, à la différence de la prédication. Bref, si la prédication caractérise pratiquement une n'importe quelle phrase, la transitivité est limitée à la relation V – OD.

Revenons maintenant à la question du petit v et du V. Plus haut nous avons conclu que l'idée de la tête lexicale v^0 assignant l'INSTR inhérent lexical a du sens. Nous avons aussi expliqué la nature du TT et de la relation transitive encodés dans la CF STr. En outre, on a dit que le cas ACC ne peut pas être vérifié par Asp en slave, alors il devrait être vérifié autrement. Il est logique maintenant de dire que la STr n'est pas présente dans les constructions avec un verbe intransitif. Notons aussi qu'à travers les langues l'usage du cas ACC est corrélé avec la transitivité haute, et le verbe marquant son OD avec ce cas est un

verbe transitif “normal”. Alors, les verbes qui assignent un cas non-accusatif, ou qui n’ont pas d’OD, sont défectifs ou faibles. À base de ces aspects importants, nous assumons que le v représente un verbe défectif qui assigne un cas autre que l’ACC, marquant ainsi la transitivité basse (Hopper et Thompson, 1980). Logiquement, le verbe capable de sélectionner l’ACC devrait être représenté par V. Il est à conclure, que la différence entre les verbes gouvernant un OD à l’ACC et ceux qui assignent à leur OD un cas différentiel consiste dans le statut du v/V , puisque les deux types de verbes ont dans leur structure fonctionnelle la CF STR. Ainsi, la différence entre les verbes intransitifs et les verbes transitifs consiste principalement dans la disponibilité de la CF STR (mais le verbe est faible et chez les verbes intransitifs et chez les verbes assignant un cas différentiel – les deux types reflètent la transitivité basse). Il nous reste maintenant à expliquer la façon dont le cas ACC est vérifié suivant cette nouvelle vision. À notre avis, le TT est un trait ininterprétable. Tous les verbes portent le TT [\pm TRANS], mais chez les verbes intransitifs ce trait n’est pas activé. S’il n’est pas activé (ou s’il n’y a pas un OD), la CF STR n’est pas instanciée et le TT ne peut pas alors être vérifié. Chez les verbes transitifs “normaux” l’ACC devrait être vérifié lors de la montée du V vers [Spéc, STR]. Il y a aussi un autre type de montée : le v doit monter vers Tr^0 (Spéc du Tr^0 , ou sœur du Sv) afin de vérifier le TT. Le v ne pourrait pas monter vers [Spéc, STR], car avant sa montée il assigne l’INSTR inhérent au complément de la tête v^0 . Quant au V, il suffit que ce type de verbe monte vers [Spéc, STR] pour vérifier le cas ACC. C’est un verbe à part entière, alors il ne doit pas monter vers Tr^0 pour vérifier le TT. En outre, si un verbe est télélique, il y apparaît aussi la CF SASp pour que ce type de verbe y monte afin de vérifier sa télélicité. Enfin, tout verbe finit sous T. Nous résumons cette proposition pour l’ukrainien dans le Tableau 1 ci-dessous :

Tableau 1

	Cas assigné au nom post-verbal	Catégorie principale disponible
Copule d’identification (non-transitivisée)	NOM	v
Verbe transitivisé (copulatif ou pas)	INSTR	v , Tr
Verbe transitif défectif	non-accusatif quelconque (=MOD)	v , Tr
Verbe transitif “normal”	ACC	V, Tr

Il est évident que cette proposition est applicable à d’autres langues, dont le français. La différence principale entre l’ukrainien et le français consisterait dans la disponibilité ou absence d’un cas inhérent lexical (assigné par défaut ou pas). Mais les deux types de langues se caractériseraient par la disponibilité de deux catégories principales : CF STR et catégorie lexicale (CL) Sv.

Avant de passer à l’analyse des données empiriques, il faut noter que la question du statut du petit v a reçu beaucoup d’attention après la formulation des grandes lignes du Programme Minimaliste. Par exemple, pour Marantz (1997) v est une tête fonctionnelle, les verbes sont formés en syntaxe au moyen de la

combinaison d'une racine lexicale et d'une tête verbalisante *v*. Souvent on associe au *v* soit l'ACC soit le trait [assigner le cas ACC]. Selon Harley (1995) et Cuervo (2003), il y a 3 types de *v* (*v*FAIRE, *v*ALLER et *v*ÊTRE), qui correspondent à 3 types d'événements de base, les racines et le *v* se combinent syntaxiquement pour construire des prédicats événementiels. Alors, le statut du *v* dépend largement de la nature et des objectifs de la recherche qu'on effectue, c'est-à-dire du type de données traitées et/ou de l'approche qu'on poursuit.

La section suivante portera sur la formalisation des exemples qui représentent un éventail de données ramassées à partir d'un corpus.

3. Analyse et formalisation des données

Dans cette section on a pour but d'offrir une classification sémantique et syntaxique des usages du cas INSTR.

À partir de 20 ouvrages de prose (écrits par 20 auteurs différents lors du XX^{me} siècle) et de nombreux ouvrages poétiques (écrits par 25 auteurs lors des derniers 20 ans) en ukrainien, dont les textes sont repérables en ligne (sur le site ouèbe <http://www.ukrcenter.com/Jlireparypa>), nous avons classé des exemples où le cas INSTR marque un nom post-verbal. Ces exemples sont comme suit (les verbes copulatifs sont exclus, puisque nous en avons déjà parlé plus haut) :

- (3) a. Ja čytav tyžni**amy**.
Je lisais semaines-INSTR
'Je lisais pendant des semaines.'
- b. Olena riže (xlib) nož**em**.
Olena coupe (pain) couteau-INSTR
'Hélène coupe (le pain) avec un/le couteau.'
- c. Vin vyv vovk**om**.
Il hurlait loup-INSTR
'Il hurlait comme un loup.'
- d. Ivan rozmovliaje ukrajins'ko**ju**.
Ivan parle ukrainien-INSTR
'Jean parle ukrainien.'
- e. Marusia ide lis**om**.
Marusia va forêt-INSTR
'Marie va dans/à travers la forêt.'
- f. Tse maslo paxne polunytsi**amy**.
Ce beurre sent fraises-INSTR
'Ce beurre sent les fraises.'

- g. Prezydent keruje krajino**ju**.
Président dirige pays-INSTR
'Le président dirige le pays.'
- h. Dmytro kyvaje holovo**ju**.
Dmytro hoche tête-INSTR
'Dmytro hoche la tête.'
- i. Stepan pčyxaje bakterij**amy**.
Stepan éternue bactéries-INSTR
'Stepan éternue des bactéries.'
- j. Petro kydaje kamen**em**.
Petro jette pierre-INSTR
'Pierre jette une/la pierre.'
- k. Ja žyvu tsikav**ym** žytti**am**.
Je vis intéressante-INSTR vie-INSTR
'Je vis une vie intéressante.'

Pliushch (1975) a essayé de classer les verbes assignant l'INSTR en fonction de leur comportement sémantique et syntaxique similaire. Cette linguiste utilise le terme *orudnyj objekta* « (cas) instrumental d'objet ». Elle ne fait pourtant aucune distinction entre ce qui est un vrai OD et ce qui ne l'est pas. En plus, parmi les classes de verbes qu'elle propose on trouve des verbes réfléchis, dont nous parlerons plus bas. Les mêmes faiblesses caractérisent la proposition de Pereltsvaig (2007). Son classement des verbes se rapproche de celui de Pliushch. Elle n'offre pas de traitement formel détaillé de ces verbes et se limite à la stipulation que les verbes non-copulatifs assignant l'INSTR ressemblent au comportement des verbes copulatifs dans la construction NOM-INSTR : c'est la tête lexicale v^0 qui assigne l'INSTR (inhérent).

Le verbe qui assigne le cas INSTR désigne une action complétée, le nom à l'INSTR est prévu (ou sélectionné) par la sémantique verbale, constitue une forme gouvernée fortement par le verbe et complète son contenu, les nuances circonstancielles ne sont pas évidentes (cf. aussi Pliushch 1975). Potebnia (1958) distingue deux possibilités marquantes dans l'usage du cas INSTR : 1) le focus est sur l'action verbale, et 2) l'attention est focalisée sur le but du mouvement.

En analysant les données ramassées, nous en avons fait le tri, en nous débarrassant des verbes avec le clitique *sia* 'se', représentés dans cet exemple :

- (4) turbuvat**sia** domivko**ju**
soigner-se.CL foyer-INSTR
'soigner le foyer'

Généralement ce sont des verbes pseudo-réfléchis, qui portent ce clitique. Intuitivement on sait que *sia* se caractérise quand même par une certaine indépendance syntaxique et sémantique, ce qui en fait un OD du verbe qui le gouverne. Nous sommes d'accord avec Rizzi (1986), Pesetsky (1995), Sportiche

(1998), entre autres, que ce morphème joue un rôle quasi-argumental. Nous nous contentons de l'idée qu'il peut être caractérisé comme un morphème transitivisant et nous sommes d'accord avec Golezinska (2004), entre autres, que c'est un morphème fonctionnel qui bloque l'assignation du cas ACC à l'AI. À notre avis, il absorbe ou usurpe le rôle thématique (θ) de l'AI. Cela sert à disqualifier tous les verbes avec ce morphème, en réduisant le nombre de verbes qui devraient prendre un seul OD à l'INSTR.

Suivant l'idée qu'un cas peut avoir plusieurs fonctions (cf. Bilous 2009b), nous proposons que parmi ces fonctions il y a une fonction principale, centrale ou prototypique et une (ou plusieurs) fonction(s) secondaire(s) ou complémentaire(s). À partir des données empiriques on constate qu'en ukrainien l'INSTR peut apparaître tant après les verbes actifs (cf. Ex. 3, plus haut) qu'existentiels (cf. Ex. 1, Section 2). Pour les verbes actifs on propose que l'INSTR se réalise dans deux types d'usage : au moyen d'un SDét faisant partie du Sv (cf. Ex. 3b-k) et d'un SDét en dehors du Sv (constituant un INSTR adverbialisé) (cf. Ex. 3a). Autrement dit, il s'agit d'une distinction dérivative entre les SDét sélectionnés, soit à fonction valente, et les SDét adjoints, à fonction non-valente. La fonction non-valente – c'est la fonction spatio-temporelle (Janda 2002 ; entre autres) réalisée par les adverbes instrumentaux temporels et spatiaux. L'INSTR effectuant cette fonction est un CSA inhérent sémantique (cf. Zaenen et Maling, 1984 ; Svenonius 2002 ; McFadden 2004 ; entre autres), qui marque les modificateurs non-argumentaux sur lesquels un prédicat (qui exerce son pouvoir lexical sur ses AI) n'a aucun (ou peu de) contrôle. Autrement dit, ces adverbes phrastiques ne sont que des îlots (« islands ») pour le mouvement A (Huang 1982 ; Bošković 1997, 2002 ; Chametzky 2003 ; Stepanov 2010). Ils ne sont pas en tête des projections reliées au SV (Landau 1999 ; Stepanov 2010 ; entre autres).

L'INSTR à fonction valente est de deux types : 1) l'INSTR qui marque un nom à rôle θ INSTRUMENT (cf. Ex. 3b), et 2) l'INSTR qui marque un nom à rôle θ THÈME (cf. Ex. 3g-k). Il y a aussi des instances où le rôle de l'INSTR n'est pas clair (cf. Ex. 3c-f). C'est l'INSTR assigné par certains verbes intransitifs (inergatifs et inaccusatifs transitivisés). Par exemple, dans (3c) ce que le sujet désigne est comparé à ce qui est désigné par l'AI au moyen du verbe *vyty* 'hurler'. Cet exemple est structurellement identique (le marquage du nom post-verbal avec l'INSTR inhérent lexical par défaut est le résultat de la transitivisation d'un verbe intransitif) à celui en (1) où le verbe copulatif assigne l'INSTR au nom qu'il gouverne. Tant le verbe *vyty* que la copule *buty* 'être' ressemblent à la copule assignant le NOM (comme un cas morphologique par défaut [cf. Pereltsvaig 2007]), soit celle qui transfère l'identité du sujet au nom post-copulatif. Les trois types de verbes partagent quelque chose. Cette chose est l'identification du sujet. Il est logique de dire que l'identification peut se faire de différentes façons. Dans (3c) le sujet est comparé à 'un loup'. La comparaison est donc une sorte d'identification. Selon nous, sémantiquement le verbe *vyty* dans (3c) est (partiellement peut-être) déficient à cause du sens d'identification qu'il doit porter, mais le fait qu'il assigne le cas INSTR (un CSA) indique que c'est en même temps un verbe syntaxiquement transitif. Autrement dit, la transitivisation de ce verbe a des effets sur son interprétation sémantique. Suivant Pereltsvaig (2007), le nom marqué avec le NOM après une copule n'est pas un argument, tandis que le nom à l'INSTR l'est. Il doit porter un rôle θ . Le

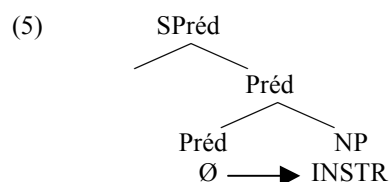
meilleur candidat pour le nom post-verbal en (3c) est le rôle THÈME. Alors, nous assumons que l'INSTR dans cette instance a le rôle THÈME, mais à cause du niveau plus grand, disons, de la défektivité (reliée au sens noyau verbal) du verbe qui l'assigne l'identification de ce rôle est moins claire. Quant aux verbes en (3d-f), ce sont des verbes syntaxiquement transitivisés suivant l'échantillon du verbe en (3c), ce qui affecte l'interprétation de leur structure argumentale. Or, si les noms post-verbaux en (3g-k) constituent un vrai OD, les noms occupant la même position en (3c-f) sont des éléments qui y ressemblent, soit qui ressemblent à un OD légitime, ou qui effectuent la fonction de tel OD.

Pour ce qui est du cas INSTR assigné aux SDét à rôle θ THÈME, qui constituent de vrais OD (cf. Ex. 3g-k), nous proposons (suivant la proposition préliminaire de Bilous 2009b) qu'il est de trois sous-types : 1) l'INSTR inhérent lexical obligatoire (après les verbes d'autorité – le seul cas possible, ce qu'on appelle parfois comme cas de prédicat (« predicate case ») (cf. Ex. 3g/3h), 2) l'INSTR inhérent lexical (assigné) par défaut (assigné lors de la transitivisation des verbes inergatifs ou inaccusatifs) (cf. Ex. 3i/3k), 3) l'INSTR inhérent lexical optionnel (cf. Ex. 3j) (il est optionnel, car il alterne avec d'autres cas – l'ACC et le PART – après les verbes du type *kynuty* 'jeter'). L'INSTR du deuxième sous-type est normalement obligatoire (il ne peut pas être remplacé par un cas alternatif, ACC ou différentiel). En outre, ce que dans l'étude de Bilous (2009b) on appelle « INSTR de manière » pourrait être considéré comme un autre sous-type du CSA INSTR. Il couvre un nombre plus grand de noms, soit les noms qui représentent des OD légitimes et ceux qui y ressemblent (cf. Ex. 3c-f/i/g). En fait, les verbes gouvernant les noms à rôle THÈME dans tous les exemples en (3) semblent réaliser le trait sémantique [MANIÈRE], d'une façon ou d'une autre, ou avec un degré varié. Une telle interprétation est possible grâce à une nuance sémantique d'instrumentalité que la marque du cas INSTR sur les noms post-verbaux apporte.

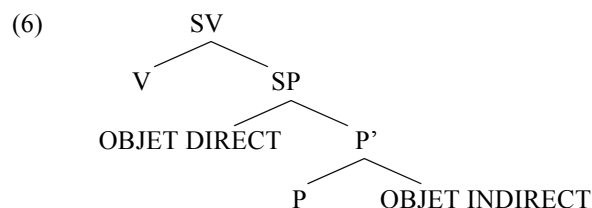
Notons en passant qu'il y a une différence entre un cas inhérent lexical par défaut et un cas simplement inhérent lexical (le premier type est assigné par défaut lors de transitivisation d'un verbe intransitif, tandis que le deuxième – à un verbe transitif "normal"), obligatoire ou optionnel. Quant à notre distinction entre l'INSTR obligatoire et l'INSTR optionnel, il semble que, dépendant de l'étape de transitivisation d'un verbe intransitif, le cas INSTR peut être soit inhérent (lexical) obligatoire par défaut (à l'étape initiale), soit inhérent (lexical) optionnel par défaut (aux étapes postérieures). Le premier – en cas des verbes intransitifs qui ne s'utilisent pas normalement comme transitifs, et quand on les transitivise de façon forcée, ils n'acceptent pas un autre cas alternatif. Le deuxième – quand un verbe transitivisé s'utilise de plus en plus comme transitif et permet une alternance casuelle, mais pas avec l'ACC (ce qui explique partiellement pourquoi il faudrait toujours l'appeler "cas par défaut"). Nous avons repéré 5 alternances (quatre doubles et une triple) avec le cas INSTR, après un verbe transitif ou transitivisé. Il est à remarquer aussi que certains verbes qui assignent l'INSTR inhérent lexical obligatoire (ou l'INSTR de prédicat) peuvent permettre, jusqu'à un degré varié, que ce cas soit remplacé par un autre cas (différentiel ou pas). Ces faits requièrent une investigation beaucoup plus détaillée, et nous les laisserons à côté, pour respecter les limites d'espace.

Il faut maintenant focaliser notre étude sur la formalisation des exemples en (3). Nous proposons que les exemples en (3b-f) constituent des constructions avec une tête lexicale P^0 nulle assignant l'INSTR inhérent lexical, tandis que les exemples en (3g-k) appartiennent aux constructions où c'est la tête lexicale v^0 qui assigne ce cas. Dans notre vision, c'est seulement un verbe-prédicat qui peut assigner un rôle thématique. Une préposition n'assigne qu'un cas.

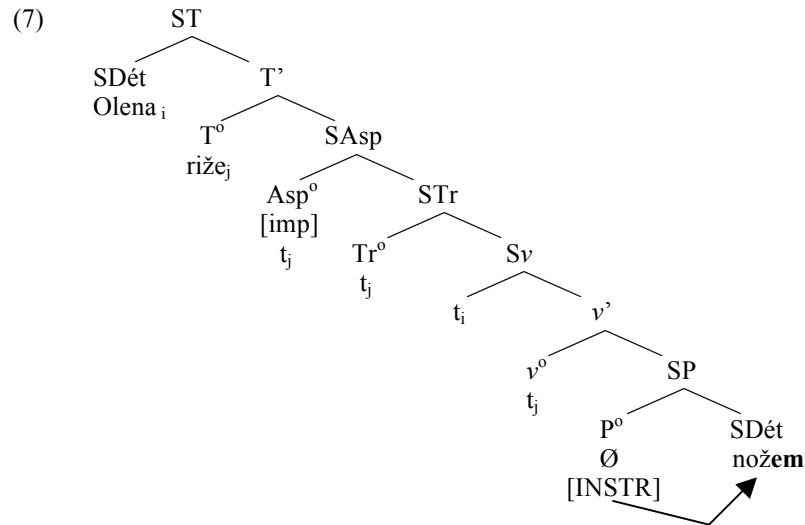
Souvenons-nous que chez Bailyn et Rubin (1991), Bowers (1993), Bailyn (2002), Adger et Ramchand (2003), entre autres, un prédicateur manifeste (« overt predictor ») a comme tête une préposition nulle qui licencie le cas INSTR (dans les expressions comme *couper avec*, *jouer avec*, *travailler comme*) :



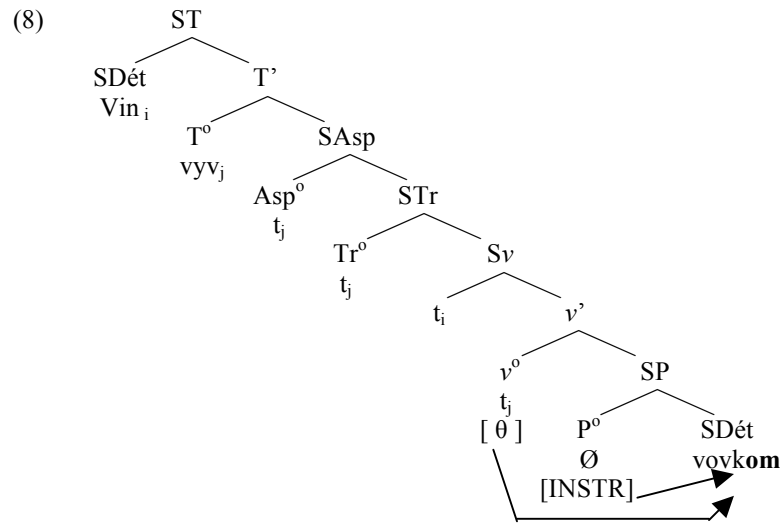
Notons que pour certains linguistes (Hale et Keyser, 1993, 2002 ; entre autres) la construction *donner quelque chose à quelqu'un* pourrait être représentée de cette façon :



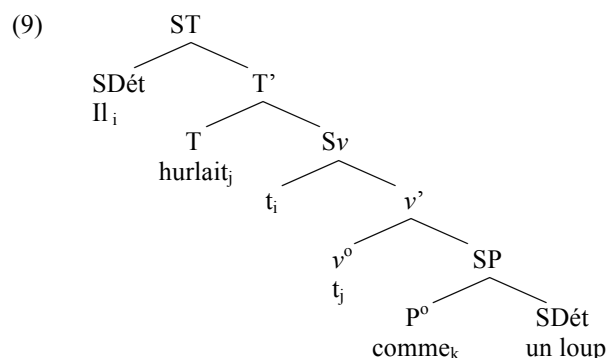
Nous assumons que cette structure pourrait être applicable par extension à la construction *couper le pain avec le couteau* (cf. aussi Ex. 3b). La préposition *z* 'avec' se caractérise par la propriété idiosyncrasique d'assigner le cas INSTR. Bien qu'il s'agisse ici d'un verbe transitif, la question de l'assignation de rôle thématique reliée à la sémantique verbale nous laisse penser que le verbe *rižaty* 'couper' appartient au groupe de verbes défectifs d'une façon ou de l'autre. Ci-dessous (cf. Ex. 7) est la structure phrastique que nous proposons pour ce verbe, compte tenu de notre vision (cf. Section 2) sur la composition fonctionnelle des propositions construites à partir des verbes défectifs. Si le verbe reçoit un OD, la CF SV s'ajoute à cette structure. La structure sémantiquement équivalente en français serait un peu plus simple : sans la catégorie Asp, et aucune assignation du cas INSTR inhérent n'aurait lieu. La tête lexicale P^0 (*avec*) serait manifeste.



Quant à l'exemple en (3c), la catégorie P est présente aussi (et sa tête est une préposition nulle). Le verbe dans cet exemple est intéressant en ce qu'il réalise et l'identification de son sujet et le trait de manière. Voici sa structure :



Comparons maintenant cette structure avec ce qu'on a en français :



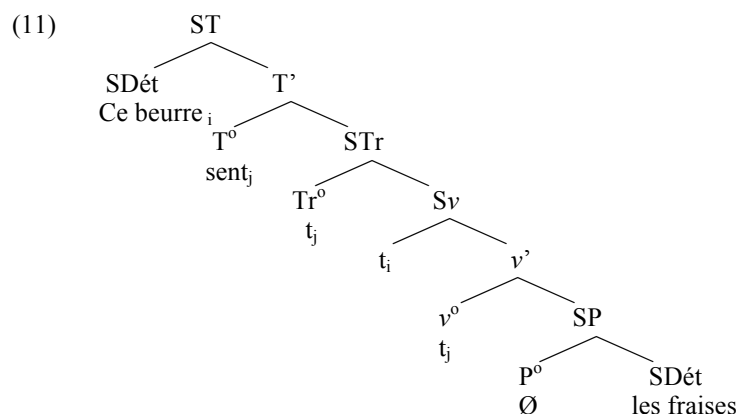
Il y a une légère différence entre l'exemple en (3c) et celui en (3d). Cette différence est liée à la disponibilité des traits à réaliser. En (3d) c'est seulement le trait de manière qui est réalisable. Structurellement, la structure phrastique en (3d) ne diffère pas de celle en (3c). Nous ne rejetons pas cependant la possibilité de l'existence de la tête P^o nulle inactive après le verbe *rozmovliaty* 'parler'. La structure équivalente en français coïncide avec celle présentée en (9).

En (3e) la construction reçoit la lecture de manière. C'est une "manière de faire", et non – "d'être". Bien que nous ne rejetons pas la possibilité d'assignation dans cette instance du cas INSTR par le verbe transitivisé lui-même, nous sommes penchés à croire que c'est plutôt la tête P^o qui assigne l'INSTR. La structure équivalente du français copie celle en (9).

L'exemple en (3f) semble, à première vue, être un cas difficile. Intuitivement nous sentons pourtant que dans cette instance-ci il s'agit peut-être de la préposition non-manifeste *z* 'avec'. Il serait pratique de tester notre intuition en cherchant une construction au sens équivalent dans une autre langue où la préposition est manifeste. Servons-nous donc de l'anglais :

- (10) This butter smells **of/like** strawberries.
'Ce beurre sent les fraises.'

On voit que l'anglais a une préposition manifeste. Ce qui semble être un OD en ukrainien, ne l'est pas. Nous étendons la même conclusion au français, où le supposé objet de *sentir* semble faire partie d'une espèce d'expression idiomatisée (ou figée) à cause de l'article défini obligatoire, qui (possiblement) s'emploie dans cette instance pour réaliser le trait de définitude ou de généralité. La structure phrastique de l'ukrainien est la même que celle en (8) : il y a une préposition non-manifeste. Quant au français, à notre avis la structure contient cette fois-ci une préposition nulle (cf. Ex. 11, ci-dessous). Il se peut que la P nulle soit inactive, de même qu'en cas du verbe *parler*. Si on assume que la tête responsable de l'assignation d'un cas est v^o, le cas à assigner serait l'ACC, mais si la tête qui assigne un cas est P^o nulle, le cas à assigner devrait être probablement le DAT (i.e. on aurait cette expression : **sentir à fraises*). La tête qui assigne le rôle thématique est le petit *v* pour les deux possibilités, comme chez les verbes *vyty* 'hurler' et *rozmovliaty* 'parler'.



Pour récapituler, les SDét post-verbaux dans les exemples (33c-f) ne sont pas de vrais objets et le cas inhérent lexical qu'ils reçoivent provient plutôt de la préposition nulle (partiellement peut-être en fonction des traits qui se réalisent dans ces constructions). La généralisation qu'on peut faire au sujet de ces verbes est qu'ils sont des objets verbaux de surface, mais à la structure sous-jacente leur structure diffère de celle des vrais objets.

Les exemples qui suivent (cf. Ex. 3g-k) contiennent "enfin" de vrais OD. Les exemples en (3g/i/j/k) ont été examinés dans l'article de Bilous (2009b : 6), où on a expliqué la relation entre le cas, le Dét et la réalisation de l'individuation.

Le verbe en (3g) est un verbe parfaitement transitif de la classe d'autorité/contrôle. Tout indique que ce type de verbes ne devrait pas assigner un cas non-accusatif à son OD. Cependant, un verbe transitif de ce type est défectif : il se comporte en verbe transitivisé. Dans sa structure la CF SV est absente, et c'est la tête lexicale v^o, sœur du SDét (qui est complément du v'), qui assigne l'INSTR inhérent au SDét OD. Quant à la structure équivalente en français, elle ne contient pas la projection Sv. C'est la CF SV qui y est présente, bien entendu, puisque le verbe est transitif et c'est la tête V^o qui sélectionne le SDét OD et le verbe doit monter vers [Spéc, STR] pour vérifier le cas ACC. Les verbes français dans (3h-k) ont la même structure.

En (3h) le SDét OD désigne une possession inaliénable. Le verbe transitif qui le gouverne appartient à la classe de verbes qui démontrent une variabilité individuelle en ce qui concerne l'alternance casuelle. Sa structure coïncide avec celle du verbe en (3g), puisque les deux ont le même comportement. Le verbe en (3j) est leur cousin, mais il se caractérise par une tolérance plus haute des alternances casuelles : l'INSTR sur son OD peut alterner avec l'ACC et le PART, pour réaliser de différents traits sémantiques. L'INSTR réalise le trait de manière. Les verbes en (3i) et (3k) sont des verbes transitivisés, qui assignent à leur OD l'INSTR par défaut. Les propositions avec ces verbes ont pourtant la même structure sous-jacente que les verbes transitifs en (3g/h/j). Nous ne rejetons pas cependant la possibilité de l'assignation de l'INSTR en (3i) par la tête nulle P^o. Le verbe en (3k) incorpore son OD qui est aussi son objet interne. Notons qu'en ukrainien les locuteurs peuvent transitiviser certains verbes dans certains contextes spéciaux : quand on plaisante, quand on exprime ses

émotions, on exagère, on joue avec mots en forçant les structures habituelles, en créant de nouvelles constructions.

Avant de passer à la conclusion, il faut dire que les verbes en (3b-f), ou même aussi en (3a), représentent une espèce d'incorporation syntaxique, où un SP occupe la position d'OD dans la structure de surface, tombant sous le gouvernement direct du verbe qui le sélectionne.

4. Conclusion

Dans cet article on a analysé l'emploi du cas INSTR en ukrainien dans toutes ses instanciations possibles, en focalisant sur son assignation aux noms post-verbaux à fonction valente. Ces SDét reçoivent soit le rôle θ INSTRUMENT, soit le rôle θ THÈME. Les SDét post-verbaux recevant le rôle THÈME ont été divisés en deux types : ceux qui sont de vrais OD et ceux qui y ressemblent, ou qui ne le sont pas de façon complète. Les SDét du premier type reçoivent 3 types (principaux) de l'INSTR : 1) INSTR inhérent lexical obligatoire, 2) INSTR inhérent lexical par défaut, 3) INSTR inhérent lexical optionnel. Cependant, il n'y a pas de différence syntaxique importante entre les structures sous-jacentes des deux types (à rôle θ INSTRUMENT ou THÈME) d'OD, à l'exception de la tête lexicale, P^o ou v^o, qui assigne l'INSTR inhérent lexical.

Références

- Adger, David, and Gillian Ramchand. 2003. Predication and equation. *Linguistic Inquiry* 34:325–360.
- Bailyn, John Frederick. 1995. *A Configurational approach to Russian 'Free' word order*. Doctoral Dissertation: Cornell.
- Bailyn, John Frederick. 2002. Overt Predicators. *Journal of Slavic Linguistics* 10:23–52.
- Bailyn, John Frederick, and Edward J. Rubin. 1991. The Unification of Instrumental Case Assignment in Russian. *Cornell Working Papers in Linguistics* 9:99–126.
- Bilous, Rostyslav. 2009a. Integrated Approach to the Study of Verb Typology. Paper presented at the International Conference on Verb Typologies revisited. A Cross-linguistic Reflection on Verbs and Verb Classes, Ghent University, Belgium, February 7-9, <http://www.verbtypology2009.ugent.be/>
- Bilous, Rostyslav. 2009b. DP-sation de l'individuation en ukrainien et en français. Dans *Actes du congrès annuel de l'Association canadienne de linguistique 2009*.
- Bošković, Željko. 1997. *The Syntax of Nonfinite Complementation: An Economy Approach*. Cambridge, MA: MIT Press.
- Bošković, Željko. 2002. A-movement and the EPP. *Syntax* 5:167–218.
- Bowers, John S. 1993. The syntax and semantics of predication. *Linguistic Inquiry* 24:591–656.
- Bowers, John S. 2002. Transitivity. *Linguistic Inquiry* 33:183–224.
- Chametzky, Robert A. 2003. Phrase structure. In *Minimalist syntax*, ed. Randall Hendrick, 192–225. Blackwell Publishing.
- Cuervo, María Cristina. 2003. *Datives at large*. Doctoral Dissertation: MIT.
- Goledzinowska, Magdalena. 2004. Syntactic transitivity of SE-reflexives in Polish. *Toronto Working Papers in Linguistics* 22:93–120.
- Hale, Kenneth, and Samuel Jay Keyser. 1993. On argument structure and the lexical expression of syntactic relations. In *The view from building 20*, eds. Hale Kenneth Hale and Samuel Jay Keyser, 53–109. Cambridge, MA: MIT Press.

- Hale, Kenneth, and Samuel Jay Keyser. 2002. *Prolegomenon to a theory of argument structure*. Cambridge, Mass.: MIT Press.
- Harley, Heidi. 1995. *Subjects, Events, and Licensing*. Doctoral Dissertation: MIT.
- Harves, Stephanie Annemarie. 2002. *Unaccusative syntax in Russian*. Doctoral Dissertation: Princeton University.
- Hopper, Paul, and Sandra Thompson. 1980. Transitivity in grammar and discourse. *Language* 56:251–299.
- Huang, Cheng-Teh James. 1982. *Logical relations in Chinese and the theory of grammar*. Doctoral Dissertation: MIT.
- Janda, Laura A. 2002. Concepts of case and time in Slavic. *Glossos 2*, The Slavic and East European Language Resource Center, Duke University.
- Landau, Idan. 1999. Projection and bounding in possessor raising. In *Proceedings of the WCCFL XVII*, eds. Shahin Kimary, Susan Blake and Eun-Sook Kim, 405–419. Stanford, CA, CSLI Publications.
- Marantz, Alec. 1997. No escape from syntax: do not try morphological analysis in the privacy of your own lexicon. Dans *University of Pennsylvania Working Papers in Linguistics* 4(2), eds. Dimitriadis, Alexis and Laura Siegel, 201–225.
- Markman, Vita G. 2008. The case of predicates (revisited): predicate instrumental in Russian and its restrictions. *Journal of Slavic Linguistics* 16(2):187–246.
- McFadden, Thomas. 2004. *The position of morphological case in the derivation: a study on the syntax-morphology interface*. Doctoral Dissertation: University of Pennsylvania, Philadelphia.
- Pereltsvaig, Asya. 2007. *Copular Sentences in Russian*. Springer, Verlag.
- Pesetsky, David M. 1995. *Zero Syntax: Experiencers and Cascades*. Cambridge, Mass.: MIT Press.
- Pliushch, Marija J. 1975. Orudnyj objekta jak zasib determinatsiji dijeslova. *Visnyk Kyivs'koho universytetu*, 61–69.
- Potebnia, Alexander. 1958. *Iz zapisak po russkaj grammatikie*. Gasudarstviennaje učebna-piedagagičeskaje izdatielstva, Moscow.
- Richardson, Kylie. 2007. *Case and Aspect in Slavic*. Oxford University Press Inc., New York.
- Rizzi, Luigi. 1986. On chain formation. In *Syntax and Semantics 19: The Syntax of Pronominal Clitics*, ed. Hagit Borer. New York: Academic Press.
- Roberge, Yves. 2002. Transitivity requirement effects and the EPP. Paper presented at *WECOL 2002*, University of British Columbia, Vancouver, November 2002.
- Sportiche, Dominique. 1998. *Partitions and Atoms of Clause Structure: Subjects, Agreement, Case and Clitics*. London/New York: Routledge.
- Stepanov, Arthur. 2010. Late adjunction and minimalist phrase structure. *Syntax* 4(2):94–125, Blackwell Publishing Ltd.
- Svenonius, Peter. 2002. Case as uninterpretable aspect. *Proceedings of Perspectives on Aspect*. Utrecht, University of Tromsø.
- Zaenen, Annie, and Joan Maling. 1984. Unaccusative, passive, and quirky case. In *Proceedings of the Third West Coast Conference on Formal Linguistics*, eds. M. Cobler, S. MacKaye and M. T. Wescoat, 317–329. Stanford University, Stanford, Ca.
- <http://www.ukrcenter.com/Jireparypa>